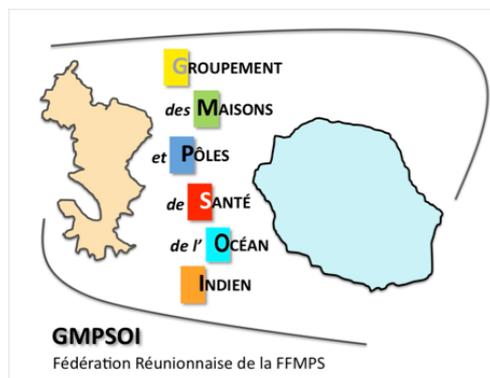


RAPPORT MORAL

GMPSOI 2017

Le 27-09-2018



Les missions et valeurs du GMPSOI

Historique

Le GMPSOI est né d'une volonté de mutualisation des besoins des 6 premières équipes constituées autour d'un projet de soin porté par une structure pluri professionnelle de premier recours. C'était en décembre 2012.

En 2013, notre association est devenue fédération régionale de la FFMP. Cette mutation a occasionné quelques changements en particulier au niveau des cotisations et a permis de bénéficier de l'expertise de la fédération nationale.

Le dynamisme de cette fédération est grand et ceux qui ont eu l'occasion de se rendre aux journées nationales de la FFMP ont pu s'en rendre compte : c'est un moment bouillonnant d'idées, de partages d'expériences, de conseils, d'aides, bref cela permet de recharger les batteries pour une année, vous pouvez dès à présent noter les prochaines dates : [à Dijon les 29 et 30 mars 2019](#)

En 2016, la loi de modernisation de notre système de santé a défini de nouveaux modes d'exercice coordonnés pluri-professionnels, les ESP et les CPTS qui, l'une comme l'autre, nécessitent l'écriture d'un projet de santé, prérequis à la contractualisation entre les professionnels et l'ARS :

- ⇒ **Les ESP « Equipes de Soins Primaires », centrées sur une patientèle**, sont formées à l'instigation de tout professionnel de santé de premier et second recours de ville, dont au moins un médecin généraliste et un professionnel paramédical (travaillant ou pas sur un même site), et qui souhaitent se mobiliser autour d'une thématique commune bénéficiant à leurs patients. Les MSP, uni et multi sites, sont de facto considérées comme des ESP. Mais une ESP peut aussi prendre une forme de coordination plus souple passant ad minima par la transmission organisée d'information, la coopération, un renforcement de la cohérence des interventions autour des patients, un programme d'ETP, de dépistage...
- ⇒ **Les CPTS, « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé »** sont elles **centrées sur un territoire ou une thématique**, et représentent une forme de coordination plus large que l'ESP. Leur création peut se faire à l'instigation de tout professionnel de la santé, quel que soit son secteur d'activité. L'ensemble des acteurs de santé peuvent y intervenir (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux,

sociaux...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à un ou plusieurs besoins en santé de la population qu'ils ont identifiés.

En 2016, En cohérence avec son objet initial de mutualiser les besoins et les ressources des professionnels de santé organisés en soin coordonné, le GMPSOI a décidé de s'ouvrir à ces nouvelles formes de coordination, les ESP comme les CPTS.

Fin 2017, une dizaine de MSP sont présentes à La Réunion, uni ou multi-sites, plusieurs projets sont au stade de la réflexion et à Mayotte deux sont créées et plusieurs en réflexion ou en voie de structuration.

En 2018, les orientations du plan santé entérinent les transformations autour de l'exercice pluriprofessionnel proposé par les MSP et les CDS et cherchent à renforcer le temps de soin grâce à l'apport de nouvelles fonctions (IPA, métiers d'assistants médicaux) Au niveau régional ce plan santé positionne les CPTS pour améliorer l'offre de soin sur un territoire.

L'avenir, les partenariats

Au cours de cette année 2017, le GMPSOI a pris un nouveau tournant, et a vu des partenariats se développer :

- ⇒ Adhésion au GCS Tésis, plusieurs de nos membres étant déjà fortement impliqués dans le déploiement et la co-construction du programme OIIS (Océan Indien Innovation Santé).
- ⇒ Partenariat avec le Département Universitaire de Médecine Générale, grâce à l'entrée du Pr Jean Marc Franco (Professeur de Médecine Générale), du Dr Sébastien Leruste (Maitre de conférence associé) et du Dr Vanessa Palma (chef de clinique de médecine générale). Le renforcement de l'accueil des étudiants, de la recherche en soins primaires, des formations interprofessionnelles devraient en être facilité.
- ⇒ Un projet de MSP universitaire est en cours dans le Sud de l'île
- ⇒ Les URPS s'intéressent de plus en plus au travail pluriprofessionnel, certains projets sont portés en inter-URPS et des actions communes avec le GMPSOI pourraient également être envisagées.

Concernant la Réunion, la subvention demandée depuis plusieurs années pour donner au GMPSOI les moyens nécessaires à ses actions et son développement n'a pu être obtenue en 2017. Ce dossier à néanmoins progressé et devrait enfin aboutir en 2018, ce qui permettra de renforcer et de pérenniser les actions mises en place depuis six ans.

Pour Mayotte, la délégation de l'ARS a elle débloqué fin 2017 une première enveloppe qui a permis en 2018 une première mission de facilitation sur place avec le binome Dr Marie José Maigrat et Véronique Rizzi. D'autres actions vont suivre avec en particulier la première journée de l'exercice coordonné en décembre 2018, et la venue d'acteurs nationaux dont le Dr Patrick Vuatoux de la FFMP, avec un axe sur la place des usagers.

Au niveau national

La FFMPs sous la présidence du Dr Pascal Gendry continue le travail accompli mais développement de nouveaux axes :

- ⇒ L'accent est mis sur le déploiement d'aide pour les fédérations régionales, avec une recherche d'harmonisation dans la facilitation et la coordination.
- ⇒ Une autre priorité nationale, tant pour la FFMPs que pour la HAS est d'augmenter la place des usagers dans le parcours de santé, les initiatives allant dans ce sens vont être soutenues.

Nationalement, une Fédération des Soins Primaires est née en novembre 2016, regroupant la FFMPs, et plusieurs syndicats professionnels.

Les fondateurs de cette fédération sont l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (Uspo), le syndicat de médecins généralistes (MG France), la confédération des syndicats médicaux français (CSMF), le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (Sniil), l'Union nationale pour l'avenir de la podologie-Syndicat national de la podologie (Unap-SNP), la Fédération nationale des centres de santé (FNCS), l'association Asalee (Action de santé libérale en équipe), l'Union syndicale des médecins de centres de santé (USMCS), la Fédération française des maisons et pôles de santé (FFMPs) et l'Association nationale des sages-femmes libérales (ANSFL)

Les NMR, l'ACI a remplacé le RA

A La Réunion la mise en œuvre du R.A. (Règlement Arbitral) avait occasionné des difficultés importantes que les démarches réalisées régionalement (GMPSOI, Maisons et Pôles de Santé et ARS OI) et nationalement n'avaient pas permis d'aplanir. Plusieurs équipes avaient donc renoncé aux NMR en démissionnant du RA. Il faut rappeler que ce RA n'existait que pour palier l'échec en 2014 des négociations intersyndicales sur la mise en place des rémunérations de coordination d'équipes.

En 2017 les négociations ont repris entre les Syndicats et la CNAM et ont permis d'aboutir à la signature d'un Accord Conventionnel Interprofessionnel ayant une durée de 5 ans. Cet accord (ACI) a mis un terme au règlement arbitral (RA). L'ACI a intégré et modifié plusieurs des points d'achoppement du RA, a majoré la prise en charge de la coordination. Il comporte toujours des critères socles et d'autres optionnels.

Ces modifications ont permis à plusieurs équipes de contractualiser et d'autres s'y préparent.

Beaucoup de chantiers s'ouvrent donc devant nous pour les mois à venir,

L'arrivée des nouveaux membres, avec de nouvelles idées et projets sera, j'en suis persuadée, bénéfique à toute l'équipe Océan Indien !